Stroudback & Stern

Stroudback & Stern ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Knauth, Nachod & Kuhne vs Southern Sales Company

"PAR STROUDBACK & STERN, LEONARD L. STERN, ENGANTEUR,

LUNDI, 7 Mars 1910. a 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur les lieux. 1401 rue du Canal, coin Liberté, en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 Février 1910, par l'Hon, Fred, D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division "B", dans la susdite affaire ci-dessus numérotée :

Le Contenu Entier de la Southern Sales Company

se composant d'Articles de Toilette pour Dames et Messieurs, Marchandises, Installations et autres Effets Mobiliers.

CONDITIONS -- A être vendu au plus offrant en bloc pour du Comptant.

GHAS ROSEN, E. J. THILBORGER, M. B. DIMITRY, Avocats.

STROUDBACK & STERM, Encanteurs, 322 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE SUCCESSION DE ROSA FISHER. No 92,445-Cour Civile de District, Division D. Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Borbigny.

Claiborne et Darbigny.

DAR STROUDBACK & STERN. Léonard

L. Stern, escanteur — MARDI. le 5
avri! 1910 à midi, à la Bourse des Propristés Foncières, No 311 rue Baronne, il sers
vendu à l'enchère publique, en vertu d'un
ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W.
B. Sommerville, juge de la Cour Civile de
District pour la paroisse d'Oriéana, Division
D. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numé.
Fotée, la propriété ci-après décrite à savoir :
Un certain lot de terre, eusemble avec
toutes les bâtisses et améliorations qui
e y trouvent, et teus les droits, voies,
privilèges, servitudes et avantages y
appartennant, ou de queique façon en
dépendant situé dans le Deuxième District
de cette villa, dans l'int No 207, borné par les
trues Bt-Philippes, Dymaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par le lettre H
aur un devis de A. de Armae voyer, date
avril 1896, annaxé à un atte de Edgar Grima,
netsire, daté du 28 mai 1886, et commençant
à une dis anos de cent vingt et un piede six
pouces et six lignes (121 6" 4") de l'en

Coignure de ia rue Derbigny, et mesurant quarante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de face à la
rante piede dix pouces (40° 10°) de profon.
deur entre lignes (124' 3° d') proces de la

23 fav-23 27-mars 6 7

Rossi, netaire sur frais de l'acquéreur. STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 6 mars—6 13 20 27—av 3 5

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE.

La Propriété de Veuve A. Larrieu, coin des rues Helly Grove et Quince-MARDI, 15 MARS 1910, à 11 HEURES A. M. La prepriété suivante: 50 vaches, 4 bons chevaux. 5 gros mulets, 1 wagen à lait à quatre rouse, 1 wagen à fourrage, 2 auges à fourrage, 1 faulx 3 charrettes à bescuis, 3 jeux de haranis pour charrettes à baseuis, 2 jeux de haranis peur wagens, et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe. 12 vaches fraiches à lait et 8 de printemps qui seront sur le peint de véler bientôt, dans le lot. C'est une magnifique laiterie et une cocamo pour aveir de bounes vaches laitières extre.

Conditions de la vente—Bass limite—Toutes sommes au dessous de \$100, comptant: sommes de \$100 et au desens en un crédit de 90 jours avec benne sécurité. L'acquéreur du pins fort montant aura la cliestèle. Premex les chars Reyal Blue et descendez à Holly Grove et Bouveau Basein.

Bureau Ecurie de vente Kilduff & Beall, 327-347 rae Dryades, noin Union.

Stroudback & Stern.

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als.
Ne 90,326—Cour Civile de District—Division E.
Vente du "Sugar Plantere Journal and Di-

Vents du "Sugar Planters Journal and Di-rectory of Louisiana Sugar Planters" in cluant listes de souscriptions, contrate d'annouces, types, cabinets, etc. "DAR STEOUDBACK & STEEN, Léonard I. L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchere publique, à la Bourse des Proprié-tés Foscieres, No 311 rue Baronne, MER-UREDI. le 16 mars 1910, à midi, es vertu d'un incoment lus readen en consumers à la d'us jugement lu et rendu en our ouverté le 25 février 1910 et signé en Cour ouverté le 3 mars 1910 par l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire oi-dessus intitulée et namérates -Les articles ci-lessus mentionnés d'après

l'inventaire enregiatré.

Conditions—Devant être vendue pour du comptant comme une installation faisant des affaires. STROUDBACK & STERM. Encanteur. Charles Recon. H. M. Roberts, avecats. 5 mars -5 6 13 16

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SB.

270 58.599—Cour Civile de District, pareises d'Orléans.—Div. B.

ANMONUM JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double, 931 et 933 rue Bordenux, Entre les rues Camp et Magazins.

DAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, is 17 mars 1910, a midi, à la Bourse des Propriétés Foscières. No 311 rus Baronne, il sera vendu à l'encare put lique, en vertu d'un jugement in et aigné en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, inge de la Cour Civile de District, par roisse d'Uriéans. Division B, dans l'affaire el desus intitulés et numérotée, la propriété ci laprès décrite, à avoir: après décrite, à savoir :

après décrite, à savoir:

Un certain let de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les diroite, voies, privilèges, avantagés et dépendances y appartenant on de quelque façon en dependant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Berdeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds oinq pouces du coin des rues Berdeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Berdeaux sur une profenteur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le propriété ci-dessus est désigné par les Nes municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les amélierations comprenant un cottage Les amélierations comprenant un cottage double en bois couvert en aréoisse, contenant de chaque côte 4 chambres, cour, hangar, ci-

terme. etc.

Conditions—Un tiers on plus comptant, a l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée parbillets de l'acquéreur payables area data avec huit peur en un et deux sas après date avec huit peur cent d'intérét par an de la date de l'adjudicecont d'intérêt par an de la date de l'adjudica-stén jusqu'à paiement, garantie dans leur paisment par privilège de vendeur et hype-thèque spéciale sur la propriété vendue avec soutes les clauses usuelles de sécurité. L'ac-quéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au mo-ment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

d'assurance.
L'acte de vente pardevant George J. Unte-reiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN,
Encanteure.
13 fév...13 20 27...mars 6 13 17

AV18 DE SUCCESSIONS Succession de Genevieve McCabe. épouse de Thomas L. Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parciace d'Orléana. No 91.648—Division C.— Avis est par le précent douné aux gréanciers de cette succession et à toutes autres personnes indireccées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la précente metification les raisons (s'ils en ent en peuvent es avoir) pour lesquelles le compte financier de per Thomas L. Connell, exécutions de cette autres de cette. présents per Leomas L. Conneil, execu-tieur de cette aucocesieu ne serait pas ap-prouvé et homelegné et les fends distribués senformèment audit compte. Par erdre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 4 mars-4 8 13

Geo. St. Paul.

Succession de Frank Goothys.

No 90,859-Cour Civile de District-Divi-tion D. JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Ne 311 rus Barenne, conformément à un ordre de l'Hos-W. B. Sommerville, juge de la D.vission D. dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comms sufi:

teques drure ess unte un en tevam anon je vendrat à l'heure et à l'endroit ci-deseus mentionés comme suit:

Sent certains lots de terre, dans le Trostème District de cette rille, dans l'ilet 80 2340, borné par les rues Français, Touro, Ne Pius Uitra on White, et Sere, lesquela lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 12, 25 et 26 sur un pian de Geo, de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lete mesurent comme suit: les lots 1 a 4 mesurent chaoun 32 pieds de face à la rue des Français enr 103 pieds 11 vouces 4 lignes de profondeur, le lot No 1 fermant le coin des rues Français et Ne Plus Uitra ou White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue rere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 34 pieds de face à la rue rere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 ponces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent checun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou Waite sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français, et commençant à une distance de 103 pieds 11 ponces 4 inpase de la fitte rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 ponces et 4 lignes de ladite rue Touro.

pieds 11 pouces et à lignes de ladite rae Touro.

Conditions—Une moitié ou pius comptant, et
la baiance s'il y en a en un an après la date
avec 8 pour cent d'intérét, la portion du crédit
devant être démontrée par billes de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé;
l'intérét devant commencer de la date de l'adjudication, ledit billet devant être garanti
par lien de vendeur et hypothèque sur la
pr priété vendue l'acte de vente devant consenir toutes les clauses usualies de sécurité,
incluant 10 0/0 d'honeraires d'avecat en
cas de procés pour non paiement à maturité,
l'acquéreur devant payer au desens et en pius
de son enchère les taxes de l'année 1910 et
pour l'acte de vente pardevant Bussière
Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du
prix d'achat au moment de l'adjudication, ches
GRO, STP-AUL, Encanteur.
317 rus Carondelet
Oscar Schreiber, avocat.
27 fév—27—mara 6 13 20 27 31

AVIS AUX OREANCIERS.

R. L. Gascon et al versue S. A. Loth. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-roisse d'Orléans. — Na 59,898 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et donné aux créanciers de ostie affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivrent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par J. A. Grasser et H. J. Pigott, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homelogué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. TROMAN CONSELL, Greffier.—M. D. Dimitry, Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

GO YEARS' EXPERIENCE



Anyone sending a sketch and description in quickly ascertain our opinion free whether invention is probably putentable. Communitions strictly confidential HADBOOK on Patent int free. Gidest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. received in the confidence of the confidence of

Scientific American. MUNN & Cn. 361 Broadway, New YO!

Kernaghan, Cordill

ANNONCE JUDICIATRE. VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

& Parkerson.

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts. Et désirable pour habitation. Succession de George Kleinert.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

DAR KERNAGHAN, CORDILL & PAR.

KERSON—W. A. Karnaghan, Encanteur, bureau No 339 ree Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Baurse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barcane, il sers voudu à l'enchère publique, en verte d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Hosorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A. dans l'affaire ci-dessus intituée, la propriété ci-sprés décrite, à savoir—

1º Les magazins et randances deubles cale

ci-sprés décrite, à asvoir—

1º Les magasins et résidences doubles eubetantiel en brq es avec manante Nos 626 et
628 rue Sud Rempart, contenant magasin et
chambre habitable, au res de chamsée et à
l'étage supérieur. Le lot de terre est situé
dans le Framier District de cette ville, dans
l'étage supérieur. Le lot de terre est situé
dans le Framier District de cette ville, dans
l'étage supérieur. Le lot de terre est situé
dans le Framier District de cette ville, dans
l'étage supérieur. Le lot de terre et dens
Sid Rempart) Gired, Philippi (maintenant
Sid Rempart) et levris (maintenant Drysdes),
meanrant trante pieds, onse pouces et deux
lignes (3C 11"2") de face à la rue Circua
(maintenant Sud kempart) sur quatre-vingtquisse pieds (95) de profondeur.

2º Les magasins et résidences deubles à
nu étage en bois, avec manastris, Nos 630 et
632 rue Sud Esmpart, contenant magasins et
chambres habitables; le let de terre est centign et est dans le même district et liet que la
propriété c: desens décrite et mesure trentetrois pieds cinq huitièmas de pouces [33 518"]
de face à le rue Circua (maintenant sud Rempas (98 1 terre vingt quir vo pieds, onus trois pieds cinq huittemes de pouces [33, 5[8]] de face à la rue Circus (maintenant sind Rempart) et quatre-vingt quire pieds, onze pouces (95, 11, 1) de profendeur. Ces propriétée sont dans uns des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées eu comme placement désirables pour être habitées eu comme placement, en debors de quelques rues. Le rue Sud Rempart promes la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiez, ou plus comptant, à l'eption de l'acquéreur, la balance s'il y en à en un orédit de un et deux ans, poir billets spécialement grantis par hypothèque et lien de vendeur, por int 7 pour cent par an d'intérét de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'henoraires d'avect en cas de procès, pour forcer la collection d's billets. l'acte de vente devant contenit outes les clauses unsuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes ducé et er gibles en 1910 au desens et an plus du prix de l'adjudication, dix pour cont du prix d'achat, comptant roquis au mement de la veste. ment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyons, notaire, aux fram des acquéreure. 6 mars-6 13 20 27-avril 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE. MRUBLES DE MAISON Verrerie et Bijouterie. Succession de Nicholas Radioh.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orisens.

DAR KERNAGHAW, COBDILL ET PAR. DAR KERNAGHAW, CORDILL ET PARKEMSON. W. A Kernaghan, Encantour. Bursan No 339 rue Carondelet.
MARDI, le 15 mars 1910, à 11 heures a.
m., il sora vendu à l'enchère publique, en ver.
tru d'un ordre daté le 24 février 1910, par.
l'Hon. R. K. Skinner, juge de la susdite
Cour, Division C. dans l'affaire ci-dessus intivulée, sur les lieux, No 420 rue Dauphine,
entre Contiet et St-Louis—
Menbles de maison, installistion pour manufacture de candies, verrerie, fohaudières en
onivre, montre en or et chaine, bijonterie,
etc., le tout d'après l'inventaire.
Couditions—Comptant.
3 mara—3 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VERTES PAR LE AMERIT

ANTONOR JUDGOTAIRE. Vente du Contenu d'un "Magnein d'Enteries." aussi um " Cash Megister."

Smith Bros Lt'd vs Fernand Lee Babin, OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa reisse d'Orisans. No 92,659—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de Districs peur la parcésse d'Orisans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procéderai à la van's à l'enchère publique, sur les lieux ciaprès désignée, M. A. DI, le 8 mars 1910, à 10:50 heures A. M., la propriété ci-après électée, à savoir—

Sur les lieux, No 523 rue Sud Rempart, le contenu, fonde de magasin, installations du magasin d'épiceries sur lesdite lieux, d'après l'inventaire enregiatré.

Un Cash Register.
Un Cash Register.
Selsi dans l'affaire di-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP.
Shérifaivil de la paroises d'Orléans.
M. C. Sharfi avoost pour les demandenre.
4 mars—4 6 8

ANNONGE JUDICIAIRE l'ente d'un Piano et d'un Tabouret Dwyer Piano Co. vs A. Daniel.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA pareisse d'Oriéans—Ne 88,516 — Ea verts d'un writ de fieri ficiae à moi adressé par l'Henerable Cour Civile de Districts peur la pareisse d'Oriéana, dans l'affaire didesus intillée, je precèderal à vendre à l'enchère publique, enr les lieux di-après désignés le MEBUREDI, 9 mars 1910, à 10:30 heurse A. M., la propriété di-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Sie-Anne, entre les rues Royale et Chartres---Un Piano (fabrique de Kehler & Campbell)

on Plant (norique de Renier & Campbell)
et un Tabouret.
Sala: dans l'affaire ci-dessus.
Uenditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS ENOP,
Shérif Civil de la Pareisse d'Oriéans.
Heuriques & Duchamp, avecats pour la deianderesse. 25 fer—25-mars 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

Le Contenu d'un Etablissement de Lieueurs No 413 Rue Poydras.

comprenant un Grand Assortiment et de Vi Comprenant un Grand Asserttment et de Valleur, de Marques Etendard de Whiskies, Brandy, Champagne. Gin. Bittere, Port, Saarry, Abricota Brandy. Vine. Muscatell, Vin de table, Dames Jeannes. 600 Juga Cartons, Flaeques Calasses à claire voie, Meaures, Boltes, et divers.

— AUSSI—
Comptoire, Etagères, Coffre-Fert en Fer et divers, Atant la balance du fond de magasin.

IM RE SIEJMUND G. STERN, EN BANQUEROUTE.

IN RE SIEJMUND G. STERN, EN
BANQUKEOUTE.
A l'encan en lots d'après l'inventaire, LUNDI., le 7 mars 1910, à 11 beurce a. m., sur les
iteux Me 412 rue Poydras près de la rue
Tohoupitoulas, en vertu d'un ordre daté du
2 mars 1910.
Le centeun dudit éavhissement, comprenant un spiendide assortiment de Vins et Liqueurs, etc.
Conditions—Comptant
ALBERT PAUL, Encanteur.
6 mars—1f

ANNONCE JUDICIAIRE. Pour effectuer un Partage Cottage Double de Choix.

Nos \$23-825 rue Clouet. Entre les rues Bourgogne et Dauphine. In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als. No 91,170—Cour Civile de District pour la parcisse d'Orléans, Division C. DAR ALBERT PAUL. Encanteur. Bureau

No 311 rue Baronne — JEUDI, le
24 mars 1910, à midi. à la Bourse des
Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,
en vertu d'un jugement renda en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K.
Skinner, juge de la Cour Civile de District
pour le paroisee d'Orieans, Division C pour
le compte de l'affaire c. descue luituiée il sera
vendu à l'enchère publique, a.asvoir—
Un certain lot de terre ensemble avec
les pâtisses et améliorations qui s'y treuvent,
et les droits, velce, privilèges, servitu
des et avantages y appartenant et dépendant,
eitué dans le Faubourg Cloget, maintenant
Troisième District de cette ville, dans l'îlet
borné par les rues Louisa, Clonet, Bourgogne
et Daupnine, désigné par le No
Un sur un plan de L. Surgi daté
du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de
Louis T. Ceire, ancien notaires, lequel dit
loi meaurant en meaure américainse trents-et-un
pieds onze pouces et cinq ligues de face à la
vas Clonet entre les rues Crane, (venistenant DAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau

pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rus Clouet entre les russ Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) aux cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre. lignes parailèles. Acquis Livre des Trans-fetts 23 folio 328. Les améliorations comprennent un joh cot-Les améliorations comprennent un joir cotiage double subdivisé en cinq grandes et une
petite chambre de chaque côté, ensemble
avec maison dans le fond, citerne, cour et al.
lée pavées, pres des écoles, églises et du marché Zangel, un volsinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs,
pardevant William Renaudin, notaire. L'acquérour devant assumer les taxes de 1910, en
plus et au-dessus du montant de l'adjudica-

pins et au-desans du montant de l'adjudica tion. Un dépôt de dix pour cent exigé au mo-Asahel W. Cooper, avocat pour le deman-deur.
J. V. & L. V. Guillette et B. B. Howard, avocate peur le défendeur. 20 fév-20 27-mars 6 13 20 24

ANNONOS JUDICIAIRE. Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste. No 92,158-Cour Civile de District pou paroisse d'Orisans, Division, E.

paroisse d'Uriesna, Division, E.

TEAR ALBERT PAUL Ensanteur —

E Bursen No311 rue Baronne —JEUDI, le
17 mars 1910, à midi, à la Bourse des
Propriétés Foncières, no 311 rue Baronne, en
cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hom. George R. Théard, juge da la Cour Civilia de
District, Division E, daté du 9 février 1910,
dans l'affaire de la succession de Adelaide
Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enohère publique: du à l'enchère publique:

Un cortain lot de terre situé dans le Beptiè.

me District de la Nouvelle-Orléans, ancienne
ville de Carrollton, dans l'ilet borné par les
russ Washington, maintenant Fern, Huitiè.
me, maintenant Bruce, Burdstte et Cypress,
maintenant Panola. Ledit let forms l'encofgaure des russ Washington eu Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 viols
de face a la rus Washington eur une profondeur et façade à la rus Uspress, maintenant
Panola, de 120 pieds.

Unditions de la vente—Comptant.

Pancia, de 120 pieds.
Conditions de la vente—Comptant.
L'acquéreur devant assumer le paiement
des taxes dies et exigibles en 1910. L'acte
de vente aux frais de l'acquéreur pardevant
Charles I. Denechaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 8 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de R. H. Downing. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LE PA Totace d'Orléans—No 36,256 — Division B—Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intércessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivrent la présente notification ice raisons (s'ils en ont ou penvent en avoir) pour tesquettes le comple mai présente par George Montgamery, éxéculeur testamen-taire de cette succession, ne estais pas appron-vé et homologué et les fonds distribués con-forméments audit comple. Par ordre de laCour. —THOMAS CONNE J., Graffie. J. Zach Spearing, avocat, 5 mars-5 9 14

Succession de William Sommer Es

medict. audit compts. Par ordre de la Conr. THOMAS COMMELL, Groffier.—Jessy Benedict Goss-ner, avocat. 1 mars—1 5 10

Succession de John Brund eséponse. COURTIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriésna-Mo 92.698—Division E — Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour ervile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et éponse, décideintestat; avis est par le présent donné à tous œux que cala peut connerner d'avoir à déduire dans les dix lours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Geur. THOMAS CUNNELL. Greffier.—James J. McLoughlin. a-vecat.

McLoughlin, avecat.
3mars—3 5 13 Succession de Margaret Pendergast. OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la parciase d'Orléana.—Ne 92,573 — Division C — Attendu que Thomas M. Healy a présenté une pétitien à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Margaret Pendergass, décèdes cossion de seu margaret l'endergas, décèdés intestat; avis est par le présent donné à tons ceux que cela peut concerner d'avoir à dédui. re dans les dix jours, les raisons pour les quelles il no serait pas fait droità ladite pétition. — Par ordre de la Ceur. — THOMAS CONNELL, Greffier,—Legier & Glesson, avocats.

25 fev.—25—mars 1 6

Succession de Mime Marin Bieroach Venve de George Krauss. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Orisane—Ne 92,606—Division D.—Attenda que Mme Margaret Krauss, veuve de Micholae Robr, a présenté une pétition à la Ovur à l'effet d'obtenir des l'estres d'administration dans la encocasiem de feu Mme Margaret Robr, décèdée intestat, avisest par le présent donné à tous ceux que esta pent comocrare d'avoir à déduire dans les disjours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour Thomas COMMELL. Graffier.—George J. Untersiner, avocat.

26 fév.—26—mare 1 6

Succession de Justin Duret. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orième — No 92,472 — Division E—Avis est per le présent donné aux créanoiers de cette succession et à legues autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou pouvent en avoir) pour lesquelles le compte finai présenté par John Planche, exécuteur de oette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fends distribués centisemément audit compte. Par ordre de la Morene, javooss.

20 fév—25—mars 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier AMNONUE JUDICIAIRE,

VENTE EN PARTAGE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Jeli Cettage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jois Terraina pour Bâtir, l'ilst Holly Grove,
Fig. Général Ogden et Celapiese.

Philip Spinale ve Pauline Spinale LeCroix.

No 91,468—Cour Civile de Distriot pour
la Danzolase d'Orléane.

BAR DANZIGER & TERSIER — C. A.

Tesaier, Encanteur—Buresa 134 rue Octondelet — JEUDI, [16 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Fronères, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre la et readu le 21 favrier 1910 et signé du 28 favrier 1910 par l'Hos. W. B. Bommerville, juge de la suedite Gour, Division D dans l'affaire dideans individée, la prepriété c'aprée decrite, à saveir:

1. Un certain los de terre situé dans le

A saveir:

1. Un certain los de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ber-1. Um certain los de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ulet borné par la rue Kendon, l'avenue Tulane cautre-fois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Graviar, ensemble avec les bâtisses etamé-liorations qui s'y tronvent désigné par le Me 623 rue Bendon, désigné comme lot 23 aur un devis annexé à un lavantaire pardevant A. G. La Proc. notaire en cette ville, sons la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot meaure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon aur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes paraitèles. Les améliorations comprensent un cottage simple dans le fond du let, chaeun contenant 3 chamites, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Beptième District de cette ville (ensemble avec les bâtiases et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (antrefois Treixième) et Colapissa; les fits lots sont connus comme lors 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comms suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Coiapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes paraileles (lois 1 formant le coin des rues Colapiess et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Coiapissa sur une profondeur entre lignes paraileles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapiess et Holly Grove; le lot de étendant dans le foud des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Helly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes paraileles; les 6 lets oi-reseus mentionnés seront vendus endevisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Faucières.

Conditions—1/2 on plus comptant à l'option de l'escales de la la la la de le la la la la la de l'escales et la la la l'escales et la la les la l'escales et la l'escales et la l'escales et la la l'escales et l'escales et l vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Prepriétés Foncières.
Conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour ceut d'intérêt pas an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses nancles de sécurité incluant 5 pour cant d'honoraires d'avocat en cas de procés. l'acquéreur devant payer audessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B.Leo. poid, noteur, ann frais des soquéreure E, S. Whitaker, avocat pour le demandeur. 5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

servitudes, avantago est désendances y appartenant on de queique faç n en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville,
dans l'ilet borné var les rues Et David et Liber,
té et l'svenue Washington, désigné comme lot
No 18, aux un pian dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à
et faisant partie d'un acte passé pardevant
Benjamin Ory, notaire, le 25ms jour de novembre 1899, ledit lot étant situé, d'après le
dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et Bt David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième
sur cent vingt sept pieds sept, pources de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.
Deuxième— Un certain lot de terre ensemble
avec toutes les bâtisses et améliorations qui
s'y trouvent droite, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances y apparesen-Deuxième—Un certain iot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améticrations qui s'y trouvent droite, voise, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de queique façon en dépendant, situé dans l'iles borné par les rues Loonet. Freret, Thalie et Erate, désigné par le No 7 au un certain plan dressé, par John F. Brann, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarboum, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1855, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un sotaire en cette ville, comme plan No 182, lequal lot mes urant tremies et un pieds once pouces et cinq lignes de face à la rue Locast sur cent piede de profendeur entre lignes partilélés.

Cenditions—Comptant; les taxes pour l'année 1916 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente devant être payées par l'acquéreur l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur; 10 010 de dépôt requis au moment de l'acquéreur; 10 010 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 010 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 010 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 010 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de dépôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur : 10 020 de depôt requis au moment de l'acquéreur :

K. V. Richard, Avocat. 20 fev. 20 27 ... mars 6 13 20 24

ANNONOR JUDICIAIRE. COTTAGE SIMPLE

No 4119 rue Constance, sur deux grands ter-rains, dans l'affaire de Mue Mary J. Barney versus Siméon Bazile et al.—No 91.631.— (our Civile de District, paroisse d'Orléans. Division A.

DAR CICEBO A. RAMMEY, Encanteur—
Bureau 342 na Carondelet—JEUDI, le
10 mars 1910, à la Bourse des Propriétes
Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera
vendu à l'enchère publique, en verin et tonformément à un jugement et ordre in et rendu
en Cour cuverte le 28 janvier 1910 et signé
en Cour cuverte le 3 février 1910 par l'Hon.
T. C. W. Ellis, juge de la snadite Cour, Division A. dans l'affaire ci-dessus intitulée et nomérotée, et à moi adressé, la prepriété ci-après
décrite, à savoir:

décrite, à savoir:

Deux [2] lots de terre avec toutes les amélioratiens, sisués dans le bixième District de cette ville, l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Cadin et Jóna, désigués comme lets Nos 18 et 19, sur un plan de H. Moelhausen, architecte, le 26 février 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire: les dits lois sont contigue et mesurent chaonn trente (30') piede de face à la rue Constance au cent quatorxe (114') pleds de profondeur. Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1910 et peur l'acte de vente pardevant H. L. Weil, actaire 10 000 de dépôt requis au moment de l'adjudication avec décrite, à savoir :

CIUERO A. RAMSEY, Jee A. Lautenschineger, W. C. McLeed, S. A. Mentgomery, avocate. 6 f4v...6 18 30 27...mars 6 10

ANNONORS JUDICIAIRES.

OUR CIVILE DE DISTRICT, paroiese d'Orléane, Division E-No 92,240—Interdiction de Occar Allen - Jugement. Catte affaire ayant été présentée ce jeur pour être insée Cette affaire ayant été présentée ce jeur pour être jugée.
Présente: MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le défendent.
Quand après avoir entendu les judéciries, l'évidence et l'avecat, is cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prandre soin de sa personne et d'adminustrer ses affaires.
Al est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaires, décrétent que le défendeur. Occar Allen est dément et incapable de prendre sein de sa personne et d'administrer ses affaires et promonçant son d'administrer ses affaires et promonçant son

lacapable de prendre sein de sa personne et d'administrer sea affaires et prononçant sen interdiction: tous les frais de cette pro-cédure devant être payés des biens dudis défendeur.
Jugement lu et rendu su cour ouverte le 10 février 1910. Jugement signé en nour euverte le 16 levrier 1910. GEO. H. THEARD, Sign4:

Pour copie cenferme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier,
20 fev....20 26... mare 5 18 19

IN VENTES A L'ENGAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

CIN VERTUd'un ordre de l'Honorab e Cort.

Le Civile de District pour la paroisse d'Ordre de l'Estate de la succession de Demais Sissen. No 91.702 du dession de Demais Sissen. No 91.702 du dession de Demais Grans. No 91.702 du dession de Largeur sur une prelongation du contre sonne suit.

Che contre sonne suit.

Le Cortie de Ranone- JECDI. le 31 mass 1910, à midi, la propriète lousière, de la rise probingue, à la Bourse de l'ordre sonne suit.

Une certaine étendre de terre, ensemble avec toutes les bâtiases et améliorations qui s'y irsurant es tous les droits voies, privil est l'y a une profondeur de doux mille et dinq caut cinquante deux piede. See, servitudes et avantages y appartenant on de question face et erre sont plus completement au le devis d'activate de la propriet de face au s'ous Schollen de la contre la cont due de la propriete autreious appartenant a. A. Castaing, est demontrée par cinq piquets ou marques de borne placés a cinq cente pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant

Encantour et Agent de Propriétée Fon cières, 910 rue Gra vier. 27 fev-27-mars 6 12 20 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe. JEUDI le 24 mars 1910 à Midi à la Bour-se des Propriétés Foncièrer, 311 rus Ba-rouns.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als. No 91,372 — Cour Civile de District, pareisse d'Orisens — Div. A.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Spleadidec Cottages, Sans Limite on Réserve.

Nee 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; obscurressé à das locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 31,988—Cour Civile de District, pareisse d'Oriéans, Division A.

DAR CICERO A. RAMSEY Encanteur—

Barsan 344 rue Caronteier—JEUDI, le 24 mars 1910, a midi, la Bourse des Propriétés Pouriètés Pouriètes, aux et le palement de city ville, en vertu de sit conformé.

Mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Pouriètes du Cour Civile de District, pareisse d'Oriéans, Division A.

DAR CICERO A. RAMSEY Encanteur—

Barsan 344 rue Caronteier—JEUDI, le 24 mars 1910, a midi, la Bourse des Propriétés Pouriètes du Cour Civile de District pour la Parier 1910, par l'Honorante d'Uniter 1910, a midi, la Bourse des Propriétés Pouriètes du Cour Civile de District pour la Parier 1910, octaine d'Uniter 1910, contraine en coste ville, en cour civile de District pour la Parier 1910, a midi, la Bourse des rouses de l'active de cette ville, en vertu de sit conformé.

Barsan 344 rue Caronteire—

Barsan 344 rue Caronteire—JEUDI, le 24 mars 1910, a midi, la propriété de contraine de la conformé.

Mos 31, 1 rue Baronne, dans le Premier District de catte ville, en vertu de de listabeth Murphy.

Mos 31, 988—Cour Civile de District, pareises d'une des conformé.

Barsan 344 rue S. Roberteun industrie et au na contra de la Cour Civile de District pour la Parier 1910, par l'Honorante pour la Parier 1910, par l'Honorante pour la Parier 1910, par l'Honorante de la ville, le 17 janvier 1909, anreciatré dans le propriété de la ville, le 17 janvier 1909, anreciatré des caronteires de propriété de la ville de la ville, le 17 janvier 1909, annexie se voit de la ville, le 17 janvier 1909, annexie de ventre pur le des des conformés de ventre pur le des conscionnes de ventre pur le des conformés de ventre pur le des conscionnes de ventre pur le des conscionnes de ventre pur le des conformés de ventre pur le des conscionnes de v geur dans le fond, d'après un pian dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations sur ledit les de terre et tous les dreits, voice et avantages y appartenant on de generales factors an deventes.

Les amélierations consistent d'un cottage

Les amelierations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galeria dans la cour, qui est très grande, il y a une écuria, hangar, etc. pertant le numéro municipal 924 rue Tonti. Conditions-Un tiers on pine comptant et la

ANNONCES JUDICIAIRES VENTES PAR LE SHERRIP

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente importante par le Shérif Civil

D'UN GRAND STOCK **ASSORTI DE**

YETEMENTS. VETEMENTS. VETEMENTS. COMPLETS POUR HOMMES, JEUNES **GENS ET GARCONS.** LINGERIE POUR HOMMES. FOURNITURES D'ARTICLES POUR

TOILETTE. CHAPEAUX, CASQUETTES, DIVERS, ETC. VITRINES, COMPTOIRS, INSTALLA-TIONS, ETC.

Sur les lieux No 801 rue Decatur. Coin de la rue Ste-Anne.

Michel de Pontalba ve Paul R. Claverie. Michel de Formide ve ram m. Cinverse.

COUR OLVILE DE DISTRICT peur la paroisse d'Oriéana. Mo92,660—Ra vertu d'un ordre de vente daté le 2 mars 1910 à mei sarchié par l'Hénorrable Cour Civile de Dietrict peur la paroisse d'Oriéana, dans l'affaire di-desses intitulés, je presédent à vendre à l'eschére publique sur les lieux diaprès désignés. LUNDI, 14 mars 1910, à 10-30 heures A. M., de la propriété diaprès déorite, à savoir :

VENTES PAR LE CONSTABLE Kolmeyer Jacobs et Hyams Co., Lt'd va Charles Smith.

Charles Smith.

DREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Oriéans.—No 42,483 —En versu d'un writ de fiert factae à moi scirecé par l'Hon. Henry Ramahaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Oriéans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, su face de la porte de la maison de cour, Bos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les russ Contr et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDRE-DI, le ler avril 1910, à midi, la propriésé cuaprès décrite. À savoir :

pentage faits par Edgar Pilié, vuyer, le 27me iour de décembre 1894, annacés à un aite d'achat par Peter Donald de Alfred Delavigna, passé pardevant Nicholes B. Triat, netaire en cette ville le 10 lanvier 1895, lesquele since cette ville le 10 lanvier 1895, la rue Peters, la n. ime largeur dans le inage par les profondeurs astivantes à accur. Le lot A formant le coin de la rue la resultat in profection Desiondes et ayant une profondeur et façade sur ladice rue de projection. Desiondes et rois lignes, et cent vingt-simp piede sept pouces et trois lignes, et cent vingt-simp piede cinq ponces et sept lignes, ledit lot C syant cent vingt sept piede onze pouces et une ligne aur la ligne du lot C, de cent vingt-sim piede quatre pouces et trois lignes; ledit lot R de cent vingt-neuf piede quatre pouces et trois lignes; ledit lot R a une profondeur sur la ligne du lot R de cent vingt-neuf piede quatre pouces et trois lignes; ledit lot R a une profondeur sur la ligne du lot R de cent vingt-neuf piede quatre pouces et trois lignes; ledit lot R a une profondeur sur la ligne du lot R de cent vingt-neuf piede quatre pouces et trois lignes; ledit lot R a une profondeur sur la ligne du lot R de cent vingt-neuf piede squatre pouces et con lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessue intitulée et musérotée.

Conditions—Compisant.

amerotes. Conditions—Comptant.

Conditions—Comptant. W. J. BRADY.
Constable de la Première Cour de Cité de la
Menvelle-Orienna.
Legier, Glesson & J. J. Ritayiss, avocata pour la demandercese. 27 fév...mars 6 13 20 27...avril 1

Conditions—Un tiers on plus comptant, et la baisance en un et deux ans en biliets de l'acquéreur portant hvit pour cent d'intérét par an, de la date de l'adjudication juaqu'an paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propiété vendue. Les loyers devant appartants au vendeur lusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le petement au dessuret en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'annee 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente par devant A. J. Cunea, notaire, enrégistré et recordé en cela, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARKERE.

Escanteur, 806 rus Perdido, 20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24 F. Rivers Richardson vs Cornelius Cook. Nouvelle Orléans. 27 fév-27-mars 4 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Dane l'agaire de D'Echanz et Mc-Ewen Lumber Co., Ltd., demandant des Receveurs.

des Receveurs.

OUB CITYLLE DE DISTRICT FOUR L
Parciese d'Orléens—No 80,623 — Div
nion B—Avis est par le présent donné su
créanciere de cette affaire et à toutée antree personnes intéreséese d'avoir à déduire
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (s'ils en ont ou couvent
en avoir) pour lesqualise les septième et
hultième comptes provisoires présentés par
la Tentonia Hank and Trust Company
et Frederick Querena, Jr., receveurs dans
cette affairs, ne seraient pes appreuvés et hemologués et les fonds distribués conformément
auxdits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS OONNELL, Greffier.— Benjamin Ory,
avocat.

3 mars—3 7 12

Limit ex-rel P. St-Amand versus la Manque du Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Oriéans—Me 50,817—Division B— Avis est par le présent denné aux créanciens de cette liquidation et à tentes aurres personnes intéressées d'aveir à ététuire dans jes dix jeurs qui auvrent in présente notification les raisons (s'ils em ant en penvent en avoir) peur les quelles le compte final présenté par Rente de Bush, receveur survivant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologné et les fonds distribués cenformément en dit compte. Par ordre de la Cour. THO. MAS CONNELL, Orefier.—Chas J. Théard, Lamar U. Quistero, avocats.

26 fèv.—25.—mars 1 6

In re Liquidation of Communers Mauntacturing and Lumber Company 10:30 heures A. M., de la propriété di-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 801 rue Denatur, coin de la rue Su-Anne—
Lu contenu autier et installations, etc., du Magasin de Vêtements et d'Articles de Collètte

sur lesdits lieux, selon un inventaire ouregisté disidans l'affaire di-dessa.

Conditions—Comptent sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Bhérif civil de la pareisse d'Orième.

E. V. Parham, avoust poor le demandeur.

Smars—3 8 16